



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 18 mai 2026  
Délibération n°2026/12/ADM

REÇU LE :

29 MAI 2026

A la Sous-Préfecture de MURET

Objet :

Election du Président  
du PETR Pays Sud Toulousain

**ARRIVÉE**

02 JUIN 2026

PETR PAYS S.  
TOULOUSAIN

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 42 (32 titulaires et 10 suppléants)
Excusés : 5
Absents : 5
Votants : 42
Date de la convocation : 12/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes à Saint-Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Monsieur René AZEMA.

### **PRESENTS :**

#### Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Paul-Marie BLANC, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Cécile SALAS, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Jacques SERVAT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Gérard ROLLAND, M. Philippe DUPRAT et Mme Emilie BRUGUIER (titulaires) et M. Arnaud PERRIER, M. François DEPRES, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE et Mme Sylvie GERARD (suppléants).

#### Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. Dominique BLANCHOT, M. Régis GRANGE, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, Mme Danielle TENZA, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE et M. Patrice SCAPIN (titulaires) et M. Manuel DA SILVA CORREIA, Mme Sandra DEJEAN et M. Philippe ROBIN (suppléants).

#### Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, Mme Evelyne ICARD, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN et Mme Marie-Françoise VIDAL (titulaires) et M. Jean CHALDUC, Mme Maëlys FALC et Mme Elodie FAYE (suppléants).

Présents mais n'ayant pas voté : Mme Corinne LEBRUN, M. Patrick CASTRO, Mme Martine BORDENAVE, Mme Monique DUPRAT et M. Alain SENTENAC.

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN et M. Jean-Christophe SANCHEZ.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Serge DEJEAN et M. Jean-Louis RÉMY.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRÉ.

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Alain DUTREY et M. Jean DANGLA.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René MARCHAND.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre DELMAS et M. Stéphane WAWRZYNYIAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Secrétaire de séance : Mme Sophie PETAUT-JEAN

## Election du Président du PETR du Pays Sud Toulousain

Monsieur René AZEMA, le plus âgé des membres du Conseil Syndical prend la présidence de la séance, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-2 du CGCT, le Conseil Syndical élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidatures, un candidat est déclaré, Monsieur Bastien HO. Il est dès lors procédé aux opérations de votes dans les conditions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 42

Abstentions : 4

nuls : 1

Exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A obtenu :

Monsieur Bastien HO : 37 voix

Après avoir procédé au vote, Monsieur Bastien HO est élu Président du PETR du Pays Sud Toulousain, ayant obtenu la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président  
René AZEMA

  
**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.paysstoutoulousain.fr](http://www.paysstoutoulousain.fr)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE